

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS AUX CENTRES DE LOISIRS DE PUYRICARD ET COUTERON

Sept 2020

PERIODE	DATE DE FONCTIONNEMENT	NBR JOURS	DATE D'ENVOI OU DE DEPOT DES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS Envoi du formulaire à l'adresse spécifique reservation@cscdavin.fr ou dépôt au secrétariat du CSC		DATE LIMITE ANNULATION par l'envoi du formulaire à l'adresse spécifique annulation@cscdavin.fr
Vacances de Toussaint	Du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 30 octobre 2020	10 Jours Vac	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 21 septembre 2020 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 22 septembre 2020 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 9 octobre 2020 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 28 septembre 2020 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 29 septembre 2020 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 29 septembre 2020 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances de Noël et Mercredis du 1er semestre 2021	Du Lundi 21 décembre 2020 au jeudi 24 décembre 2020 Du mercredi 6 janvier 2021 au mercredi 30 juin 2021	4 Jours Vac et 22 merc	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 23 novembre 2020 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 24 novembre 2020 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 11 décembre 2020 à 11h30 pour les vacances et Avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 30 novembre 2020 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 1er décembre 2020 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 1er décembre 2020 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances de d'Hiver	Du lundi 22 février 2021 au vendredi 5 mars 2021	10 Jours Vac	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 25 janvier 2021 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 26 janvier 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 12 février 2021 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 1er février 2021 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 2 février 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 2 février 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances de Printemps	Du mardi 26 avril 2021 au vendredi 7 mai 2021	10 Jours Vac	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 29 mars 2021 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 30 mars 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 16 avril 2021 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 5 avril 2021 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 6 avril 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 6 avril 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
Vacances d'été 2020	Du mercredi 7 juillet 2021 au vendredi 27 août 2021	39 Jours	Attention - Consulter au préalable dès début avril sur notre site Internet , les modalités d'inscription spécifiques pour la période d'été		Annulation <u>2 semaines fermes avant</u> le premier jour de la période fréquentée. Pour l'ALSH de juillet : Date limite le mardi 22 juin 2021 Pour l'ALSH d'août : Date limite le vendredi 16 juillet 2021
			<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 26 avril 2021 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 27 avril 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC Puis confirmation définitive lors d'un Rendez-vous fixé avec vous entre le 12 et 28 mai.	
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 30 mai 2021 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 1er juin 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC Puis confirmation définitive lors d'un rendez-vous fixé avec vous entre le 8 et 15 juin.	
			<i>Pour les nouveaux</i>	Uniquement au secrétariat du CSC à partir du mardi 1er juin 2021 - 8h30 , puis confirmation définitive lors d'un rendez-vous fixé avec vous entre le 8 et 15 juin.	
			<i>Pour les hors communes</i>	A partir du Mardi 22 juin 2021 8h30, dans la limite des places disponibles Inscription uniquement au secrétariat du CSC	

PAUSE CARTABLE Uniquement à Puyricard	Du jeudi 2 septembre 2021 au vendredi 5 juillet 2022	A la demande	<i>Pour les habitués</i>	A partir du mardi 1er juin 2021 directement auprès de la responsable de la pause cartable	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 22 juin 2021 - 8h30 uniquement au secrétariat du CSC	
Mercredis du 4ème trimestre 2021	Du mercredi 8 septembre 2021 au mercredi 15 décembre 2021	13 jours	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 14 juin 2021 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 15 mars 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Annulation avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 21 juin 2021 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 22 juin 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 22 juin 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	

Critères de Répartition entre Habitués et Occasionnels	HABITUES + de 5 jours de présence depuis juillet N-1
	OCCASIONNELS - de 5 jours de présence depuis juillet N-1

Afin de vous éviter de nombreux déplacements, les inscriptions à l'ALSH, hors période d'été, peuvent s'effectuer comme suit :

- ⇒ Retour des fiches d'inscriptions - Par mail, à l'adresse « reservation@cscdavin.fr », aux dates ci-dessus détaillées. Uniquement pour les adhérents à jour de leur dossier administratif.
- ⇒ En le déposant directement au secrétariat ,aux dates ci-dessus détaillées
- ⇒ Règlement Le règlement pourra se faire par courrier (*chèques*) ou directement au secrétariat (*chèque, espèces, chèque vacances.*) dès réception d'un mail de confirmation du CSC Davin vous précisant les disponibilités et la somme à payer.

Attention les familles ne respectant pas ces délais de paiement ne pourront plus utiliser ce mode d'inscription.